

(1)

(N° 170.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1870.

ÉRECTION DE LA COMMUNE DE SART-BERNARD (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. WASSEIGE.

MESSIEURS,

La commission spéciale que vous avez instituée a examiné, avec la plus grande attention, le projet de loi que vous lui avez soumis, lequel a pour objet de décréter la séparation de la section de Sart-Bernard de la commune de Wierde et son érection en commune distincte, sous le nom de Sart-Bernard.

Il résulte de l'examen auquel s'est livré votre commission que toutes les autorités consultées reconnaissent unanimement que la demande des habitants de Sart-Bernard est fondée sur des motifs raisonnables; le conseil communal de Wierde lui-même partage cet avis. Sart-Bernard possède d'ailleurs des ressources suffisantes pour assurer les divers services obligatoires; sa population est de 609 habitants; son territoire comprend 773 hectares 26 ares 23 centiares; il existe déjà dans ce village une église, un presbytère, un bâtiment d'école et un cimetière; il s'y trouve également des éléments suffisants pour y constituer une bonne administration.

Par tous ces motifs, votre commission est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi présenté par le Gouvernement.

Le Président-Rapporteur,

A. WASSEIGE.

(1) Projet de loi, n° 150.

(2) La commission était composée de MM. WASSEIGE, *président*, HAGHEMANS, CASTILHON, LAMBERT et LIPPENS.